



CSE du 20 septembre 2018

Déclaration FSU

Le gouvernement prépare son budget 2019 dans le cadre de baisse des dépenses publiques, qui se traduit par des suppressions de postes dans toute la Fonction publique. A l'Éducation Nationale, 1 400 postes d'enseignant-es et 400 postes d'administratifs seraient supprimés. Les budgets insuffisants pour l'Enseignement Supérieur et de la Recherche ont conduit les universités à geler près de 20 000 postes de titulaires en 2017 (NEB 2017, cour des comptes, 2018), c'est-à-dire l'équivalent à l'encadrement de 10 universités. Cette situation a contribué à l'augmentation de l'emploi de contractuel.le.s (35 % de l'emploi dans l'ESR) et de vacataires.

Pour la FSU, une nouvelle saignée dans les moyens accordés à l'Éducation nationale ne peut pas se conjuguer avec l'ambition d'un enseignement de qualité au service de la réussite de toutes et de tous ni d'une bonne administration du système éducatif.

Dans le premier degré, les créations de postes ne suffiront pas à étendre le dédoublement en CE1 en REP sans incidences sur les autres classes. Et surtout, elles ne permettront pas de répondre à la nécessaire baisse des effectifs dans toutes les classes pour améliorer partout les conditions d'apprentissage et de travail.

La « priorité au primaire » doit se traduire par la programmation des mesures budgétaires à la hauteur du sous-investissement chronique dont est victime le premier degré et non par un redéploiement de moyens au détriment du second degré.

En effet, le second degré verrait ses moyens amputés de 2 600 postes, alors que 32 000 élèves supplémentaires arrivent au collège en 2019 et que 59% des classes de lycée ont plus de 30 élèves.

Pour compenser le manque de recrutements, le Ministre veut imposer deux heures supplémentaires aux enseignant-es du second degré. Concrètement, dans bien des cas, c'est une classe en plus. Cette mesure constituera donc un alourdissement de la charge de travail des personnels et aboutira à une nouvelle dégradation des conditions d'étude des élèves.

En annonçant la suppression de 400 postes de personnels administratifs, l'équivalent de l'effectif d'un rectorat, le Ministre éclaire le sens de la fusion des académies qu'il souhaite.

Attachée à une administration, une organisation et une gestion du système éducatif qui répondent aux besoins du service public, respectueuses des réalités diverses que recouvre le maillage des établissements sur le territoire, la FSU rappelle son opposition au plan de fusions des académies que le Ministre a décidé. Celui-ci, s'il advenait, aboutirait à des mutualisations et fusions de services, à des désorganisations aux conséquences imprévisibles et difficilement réparables, à des pertes massives de connaissances des réalités du terrain et d'expertises professionnelles ô combien précieuses et essentielles. La FSU réfute la conception technocratique de l'administration qui sous-tend ce projet de fusion des académies. Elle rappelle son opposition aux mobilités forcées et à de nouvelles dégradations des conditions de travail dans les services qui, au contraire, doivent être confortés.

La FSU exige du gouvernement qu'il reconsidère l'ensemble de ces arbitrages et mette en cohérence des objectifs comme celui de la réussite des élèves, d'une nécessaire élévation du niveau de qualification de tous les jeunes, de la revalorisation de la formation des personnels avec les moyens humains et budgétaires indispensables.

C'est dans ce contexte budgétaire que le Ministre poursuit la mise en place de réformes d'un système éducatif piloté par le haut et par les évaluations, reléguant les enseignant-es à des exécutant-es niant ainsi leur professionnalisme.

La politique éducative qu'il met en place ne permettra pas de lutter contre les inégalités scolaires et même les creusera davantage, à l'opposé de l'urgence à démocratiser l'École.

Pourtant, pour aller vers la réussite de toutes et tous, prendre en compte et conforter le rôle de chacun des personnels, enseignant-es comme non enseignant-es, est primordial.

La FSU alerte sur la culture de l'évaluation et le pilotage par les résultats qui conduisent à une école de la performance et de la concurrence qu'elle refuse. Les évaluations mises en place à l'entrée de l'école élémentaire, du collège et du lycée sont mal conçues et ne peuvent être utilisées au bénéfice des apprentissages. Elles ne contribueront pas à renforcer l'estime de soi des élèves et peuvent même les conduire à un sentiment d'échec. La FSU appelle le ministre à redonner pleinement la main aux enseignant-es.

Les ministres Vidal et Blanquer ont annoncé de concert que seuls 3 000 bacheliers étaient sans affectation. En réalité, ce sont plus de 40 000 lycéens ou étudiants qui étaient en liste d'attente, honteusement qualifiés d'inactifs par le ministère et pour qui le logiciel a tout simplement effacé tous les vœux. À ceux-ci s'ajoutent les 72 000 jeunes en attente et qui espéraient obtenir une meilleure affectation... et les 181 000 candidats qui ont abandonné la plate-forme, découragés de poursuivre leur projet d'études dans l'enseignement supérieur, qui se retrouvent aujourd'hui sur le marché du travail, ou contraints de trouver une formation privée non référencée.

Pour masquer les carences de moyens en STS, le ministère a ouvert cet été 2000 places en classes passerelles ; dispositif destiné aux bachelier-es pros ayant obtenu un avis favorable au conseil de classe. Ces classes non financées et sans cadrage national ne donneront pas une place de droit aux jeunes en sections STS l'année suivante. La FSU demande le financement de places d'accueil pour ces étudiant-es dans des formations diplômantes.

La communication ministérielle essaie de minimiser l'échec de la procédure mais force est de constater que Parcoursup a laissé des dizaines de milliers de bacheliers sur le carreau.

L'insuffisance de places dans les filières plébiscitées est un obstacle majeur à toute procédure d'affectation. Le service public d'orientation de l'Éducation nationale a été constamment contourné voire ignoré. De plus, l'imposition de capacités d'accueil limitées en licence et variables selon les établissements, et le tri des dossiers en fonction de critères et d'algorithmes locaux remet en cause, le bac, en tant que diplôme national et accroît les inégalités territoriales.

Pour ces raisons, le CNESER du 17 septembre 2018 a adopté un vœu demandant l'abandon de la plateforme Parcoursup, et le développement de moyens pour l'enseignement supérieur garantissant l'élévation de qualifications des jeunes et la démocratisation de l'enseignement supérieur. Il serait temps que les ministères de l'Éducation Nationale et de l'Enseignement supérieur et de la Recherche développent une politique à la hauteur de ces enjeux.

La loi 2018- 771 promulguée le 5 septembre, prévoit de transférer les missions des DRONISEP aux régions. Un rapport remis par M. Lacroix au MEN sur les conditions du transfert, sera la base de la désignation des services ou parties de service à transférer. Les modalités doivent encore en être définies. La FSU en demande la communication, nous sommes encore sans réponse du ministère. La FSU a fait des propositions pour permettre aux collègues des DRONISEP, volontaires, d'être nommés dans les rectorats sur des pôles information pour l'orientation, en vertu des missions pédagogiques confiées à l'ONISEP et que la loi reconnaît. La FSU reste vigilante et mobilisée sur la question de l'avenir des CIO.

Enfin, sans réelle concertation avec les organisations syndicales, les textes définissant les grilles horaires élèves de la réforme de l'enseignement professionnel, décidée par Monsieur le ministre Blanquer, doivent passer au CSE du 10 octobre. En s'attaquant aux volumes horaires élève, ces grilles entérinent une diminution des temps de formation en BAC PRO de plus de 7 semaines et en CAP de plus de 4 semaines. Le Ministre décide donc de donner encore moins d'École à celles et ceux qui en ont pourtant le plus besoin. Mise en place généralisée de seconde à famille de métiers, généralisation d'implantation d'UFA dans l'ensemble des LP, pratique pédagogique imposée avec la mise en place obligatoire de co-enseignements, baisse du volume des horaires disciplinaires des élèves, cette réforme qui transforme en profondeur l'enseignement professionnel aura de graves conséquences sur les conditions de travail des enseignant-es et sur les conditions d'étude des lycéennes et lycéens professionnel-les. Elle entravera encore d'avantage les possibilités de poursuite d'étude dans le supérieur pour les jeunes issus de nos formations. La finalité budgétaire de la réforme de l'enseignement professionnel est crûment révélée avec les annonces ministérielles de suppressions de postes d'enseignant-es pour la rentrée 2019. Le SNUEP-FSU, le SNEP-FSU, la CGT educ'action, SUD éducation, le SNALC, les SNCL FAEN et le SIES appellent d'ores et déjà l'ensemble des professeurs de lycées professionnels à se mettre en grève le 27 septembre pour demander le retrait des textes de l'ordre du jour du CSE du 10 octobre et l'ouverture de réelle concertation pour une toute autre réforme.